

Procès-Verbal
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 25 MARS 2025
à 20 heures - en mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS,

Absente excusée : Martine MERIGOT pouvoir à L DUFOUR

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Date de la convocation : mercredi 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Christiane ROSSILLE

Public : 1 personne

Le PV de la réunion précédente est approuvé et signé par M. le Maire et la Secrétaire de séance.

M. le Maire procède au compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ses délégations et aux devis signés.

Après lecture de l'ordre du jour, la séance peut débuter.

Délégations au Maire : compte-rendu des décisions prises :

DEVIS signés :

- CVM CONCEPT : Digicode portail école primaire : 200 €TTC
- CASTORAMA : Aspirateurs Kärcher Ecole maternelle et Crèche : 344€ TTC
- JYM INFO : Disque dur poste serveur secrétariat : 212 € TTC
- HYSEQUA : Formation Hygiène et sécurité des aliments (méthode HACCP) : 576 € TTC
- JAKUBOWSKI : Intervenant musical crèche : 30 €
- Ferme MARGOTTON : visite à la ferme – sortie crèche : 105 €
- MECA AGRI : Pièces entretien tondeuse et broyeur : 515.93 € TTC
- Aura Print x : 40 brochures A5 et 4 brochures A4 du Plan Communal Sauvegarde : 336 €TTC
- DPO Dépannage pose ouvertures : Pose des plaques de rues : 1 980 €TTC

ERRATUM dernière réunion : le devis Fleurissement n'était pas signé mais en attente du devis comparatif ...

(choix offre moins-disante = Serres de Commières pour 950.64 €TTC contre 1130.33 € pour Les serres des Cordeliers à Charlieu)

DIA :

N° d'ordre	Date dépôt en Mairie	Adresse de la DIA	Parcelle(s)
mars-25			
2500003	12/03/2025	26 rue des Saules	AO 78
2500004	17/03/2025	641 Rue des Monts de la Madeleine	AS 33

Pas de préemption de la commune.

1 – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION

N°2025-16 OBJET : APPROBATION du COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article 60 de la loi de finances numéro 63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération 2023-48 du Conseil municipal du 24 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu le compte financier unique 2024 de la commune de Pouilly les Nonains ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétique ainsi que des taux de contribution et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable,

Considérant les éléments susvisés :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024				
<i>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</i>				
		<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total cumulé</i>
Recettes	Prévision budgétaire totale	916 062.94	1 507 507.04	2 423 569.98
	Recettes réalisées (1)	596 292.06	1 672 512.82	2 268 804.88
	Restes à réaliser	45 738.00	0	45 738.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	890 588.37	1 707 507.04	2 598 095.41
	Dépenses réalisées (1)	593 538.72	1 446 245.29	2 039 784.01
	Restes à réaliser	7 900.00	0	7 900.00
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 753.34	226 267.53	229 020.87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 25 474.57	200 000.00	174 525.43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	- 22 721.23	426 267.53	403 546.30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	37 838.00		37 838.00

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur NEMOZ, à la majorité des suffrages exprimés :

- approuve le compte financier unique 2024 ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2025-17 OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2024, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 226 267.53 €

Résultat antérieur reporté 2023 200 000.00 €

Résultat de fonctionnement à affecter 426 267.53 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement - 25 474.57 €

Solde des restes à réaliser d'investissement + 37 838.00 €

(Recettes 45 738 € - Dépense 7 900 €)

Besoin de financement solde section investissement R001 - 22 721.23 €

Résultat d'investissement cumulé - excédent + 15 116.77 €

- Affectation en réserves au compte 1068 en investissement 210 267.53€
- Report section fonctionnement en R002 (excédent N-1) 216 000.00 €

N°2025-18 OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la Commission Finances, présente les taux de fiscalité pour 2025 comprenant également le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

Il propose de maintenir les taux comme fixés en 2024 soit un taux de 32.00 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti (TFPB), 38.81 % pour la taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) et 6.42 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide de fixer ainsi les taux pour l'année 2025 :
- | | |
|---|---------|
| - Taxe foncière sur le bâti (TFB) | 32.00 % |
| - Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) | 38.81 % |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) | 6.42 % |
- Autorise Monsieur le Maire à remplir et signer l'état « 1259 » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

N°2025-19 OBJET : Budget Communal – Approbation du Budget primitif 2025

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, présente les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2025 :

Section de FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses sont équilibrées à 1 709 729 €

Fonctionnement Dépenses :		Fonctionnement Recettes :	
011 Charges à caractère général	394 710 €	70 Produits de gestion courante	160 116 €
012 Charges de personnel	977 340 €	73 Impôts et taxes	17 498 €
65 Autres charges de gestion courante	99 550 €	74 Dotations et participations	423 280 €
66 Charges financières	26 400 €	731 Fiscalité Locale	784 480 €
67 Charges spécifiques	100 €	75 Autres produits de Gestion courante	69 300 €
68 Dotations aux Provisions et dépréciations	400 €	76 Produits financiers	0 €
042 Opérations ordre entre sections (dotations aux amortissements)	58 624.46 €	77 Produits exceptionnels	1 335 €
014 Atténuations de produits	8 500 €	013 Atténuation de charges	9 000 €
023 Virement à la section investissement	144 104.54 €	042 opération d'ordre entre sections	28 720 €
		R002 Excédent reporté N-1	216 000 €

Section d'INVESTISSEMENT (reports 2024 et propositions 2025)

Recettes et dépenses sont équilibrées à 585 454.53 €

Investissement Dépenses :		Investissement Recettes :	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10 Dotations Fonds divers et réserves	33 000 €
16 Emprunts et Dettes assimilées	85 152.56 €	13 Subventions sur opérations	53 720 €
23 - Opérations d'Investissement	440 960.74 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations ordre entre sections	28 720 €	024 Produits des cessions d'immobilisations	40 000 €
Restes à réaliser 2024	7 900 €	040 Opérations d'ordre entre sections	58 624.46 €
D001 Déficit Investissement N-1	22 721.23 €	Restes à réaliser 2024	45 738 €
		R1068 Affectation résultat	210 267.53 €
		021 Virement de la section Fonctionnement	144 104.54 €

Le budget primitif communal 2025 est approuvé tel qu'il lui a été présenté à l'unanimité des membres présents.

N°2025-20 OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

Mme Céline POMMIER, Adjointe responsable de la Commission « Vie Associative » présente le dossier concernant l'attribution des subventions aux associations.

Elle propose la répartition suivante des subventions pour l'année 2025 :

Article 65748	
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	600.00 €
AEP ST Louis	200,00 €
Autour du Livre	600,00 €
Cercle Artistique Indigo	250.00 €

Comité des Fêtes (Comité 650 €, VCR 250 €)	900.00 €
Croix rouge Française	50,00 €
Horizon	250,00 €
Loisirs et Création's	300,00 €
Pêche et chasse	120,00 €
Prévention routière	50,00 €
Sou des Ecoles (204*4)	816,00 €
CFA (50 € *10 apprentis)	500.00 €
Festival des Monts de la Madeleine	200.00 €

Article 657363

CCAS Pouilly : reversement location matériel année 2024	534.80 €
---	----------

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal fixe ainsi les subventions et décide de prévoir les montants au budget communal.

N°2025-21 OBJET : Salle Paul Laurencery – Modification du règlement d'utilisation

Mme POMMIER, adjointe, responsable de la commission « vie associative », explique qu'il convient d'apporter une modification au règlement d'utilisation de la salle Paul Laurencery puisque le montant de la caution a été modifié lors d'une révision des tarifs.

Elle propose de rectifier l'article suivant :

Article 16 : « Les clés de la salle louée devront être retirées auprès du secrétariat, au plus tôt, 24 h avant le jour de l'utilisation des locaux (...)

- La salle peut être louée samedi et dimanche : dans ce cas une plus-value sera demandée suivant la tarification en vigueur pour l'année. »

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la modification de l'article 16 du règlement de la salle Paul Laurencery qui s'appliquera à compter du 1^{er} mars 2025 et remplacera le précédent.

N°2025-22 OBJET : Installation d'un City-Stade - Choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commission « Vie Associative » travaille depuis presque deux ans sur le projet d'installation d'un city-stade à proximité des terrains de tennis et football. Ce projet a fait l'objet de demandes de subventions.

Plusieurs solutions d'aménagement ont été présentées parmi lesquelles celle de l'entreprise ESA Sports dont le siège social est situé à Roanne.

Cette proposition correspondait le mieux aux attentes de la commission et une étude plus approfondie a été faite durant plusieurs mois en lien également avec le SIEL et l'implantation d'un hangar photovoltaïque pour le couvrir.

Le devis de la société ESA sports pour les travaux d'aménagement de ce terrain multisports (plateforme, équipements et structures ludique et sportives) est d'un montant de 86 247 € HT soit 103 496.40 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ décide de retenir la proposition de l'entreprise ESA Sports pour un montant de 86 247 H.T. soit 103 496.40 € TTC pour l'aménagement d'un city-stade ;
- ✓ autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ;
- ✓ précise que les crédits seront prévus sur les articles correspondants en section investissement du budget primitif 2025.

2025-23 OBJET : Création d'emploi

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis FAVORABLE du comité social territorial en date du 20 mars 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Compte-tenu de la baisse de la quotité horaire du poste d'adjoint administratif au secrétariat en 2023 passant de 30 heure à 10 heures, il convient de créer un nouvel emploi pour 20 heures.

M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de 20 heures hebdomadaires à compter du **1^{er} mai 2025**. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C appartenant au cadre d'emploi d'adjoint administratif. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C les conditions fixées à l'article L.332-8 du code général de

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau suivant :

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	0	1	TNC 20 heures

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

N°2025-24 OBJET : Signature d'un contrat CUI avec le Département pour le Service Technique

➤ **Le Maire rappelle à l'assemblée** le dispositif d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours. Ce contrat bénéficie du financement du Conseil départemental.

Il expose le départ en retraite d'un agent fin décembre et l'embauche en contractuel du CUI précédent. Il explique qu'il est nécessaire de prévoir l'embauche d'une nouvelle personne pour le service afin de compléter le temps partiel d'un agent.

➤ Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un contrat CUI pour une quotité horaire de **26 heures** exerçant les fonctions d'adjoint technique soit du 7 avril 2025 au 6 octobre 2025, soit du 5 mai 2025 au 4 novembre 2025.

Il effectuera l'entretien des abords et espaces verts de la commune ainsi que divers travaux et petite manutention sur les bâtiments, équipements publics et la voirie.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire pour la création d'un poste CUI de 26 H au service technique,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

N°2025-25 OBJET : Travaux d'aménagement « Allée des Pothiers » - Choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commission « VOIRIE » a travaillé sur le projet d'aménagement de « Allée des Pothiers ». Celui-ci a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

Plusieurs solutions concernant ces travaux ont été proposées et celle de l'entreprise EUROVIA correspondait le mieux aux attentes de la commission. Le montant du devis est de 50 449 € HT soit 60 538.80 € TTC. M. MURCIER, responsable de la Commission, présente les travaux prévus.

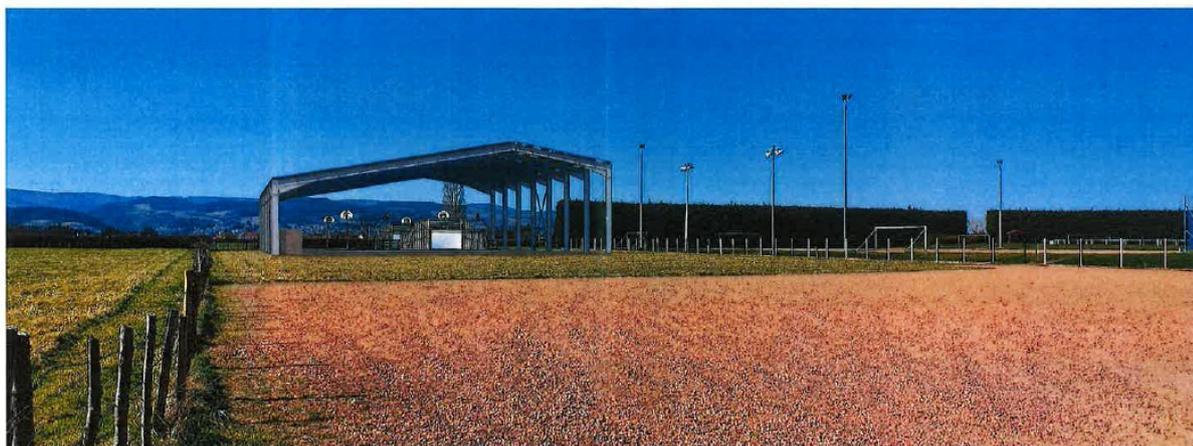
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ décide de retenir la proposition d'aménagement de la voirie « Allée des Pothiers » par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 50 449 € H.T soit 60 538.80 € TTC ;
- ✓ autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ;
- ✓ précise que les crédits seront prévus en section investissement au budget primitif 2025.

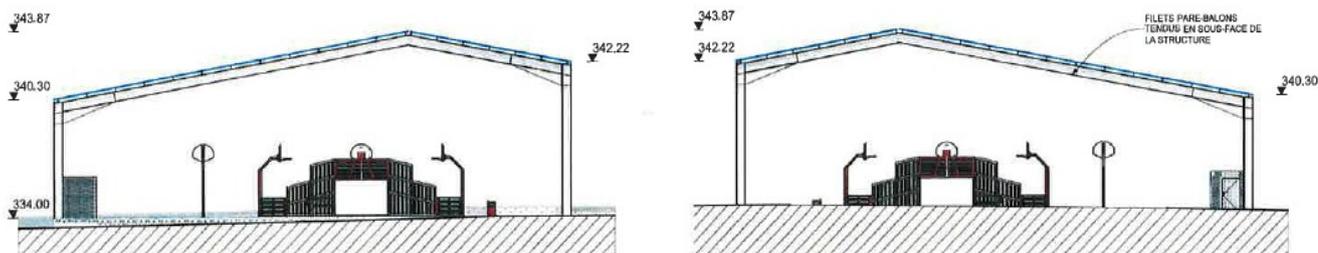
2 – DOSSIER NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

Hangar photovoltaïque du city Stade : le projet est présenté par Catherine MOUILLER. Elle signale que le permis de construire a été déposé en mairie.

M. le Maire propose de le porter à la connaissance du public.



VUE PIETONNE DEPUIS L'ENTREE DU SITE

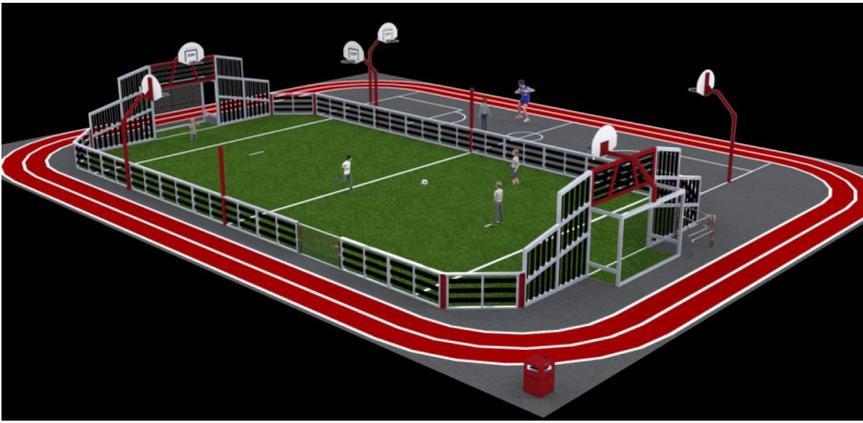


La parole est ensuite donnée aux Responsables de commissions et membres du conseil municipal.

3 – RAPPORT DES COMMISSIONS et QUESTIONS DIVERSES

Vie Associative - Céline POMMIER

Elle présente le projet finalisé du complexe multisports. Cf délibération 2025-22
Il reste à déterminer les couleurs.



Voirie – Pierrick MURCIER

Une personne sera en essai au service de la voirie la première semaine d'avril dans le cadre d'un stage d'immersion en milieu professionnel proposé par le Département de la Loire. Le but est de tester la valeur professionnelle de l'agent avant une éventuelle signature d'un contrat aidé (CUI).

Urbanisme (vie locale) - Anthony FAYET

Les dernières photos des différents travaux effectués sur la commune sont présentées.

Information, Communication – Régis LAURENT

Concernant la fibre il reste encore 14 % de foyers non connectés mais actuellement certains foyers victimes de "branchement sauvage" échappent à cette statistique.

La maison des familles interviendra désormais deux fois par mois à Pouilly.

Le médicobus qui s'arrête à Villemontais concerne aussi les personnes de Pouilly qui n'ont pas de médecin traitant. Il faut cependant prendre rendez-vous pour bénéficier de ce service.

Un flyer avec l'agenda des manifestations et les chiffres du budget sera distribué à la population début mai.

Bâtiments – Catherine MOUILLER

Il faudrait prévoir la pose d'une affiche pour le bar de la salle des fêtes afin que les utilisateurs ne branchent pas trop d'appareils électriques en même temps la puissance étant limitée.

Cadre de vie – Christiane ROSSILLE et Yves GAULIER

Accompagnée de Céline POMMIER, j'ai assisté à l'Assemblée générale de l'association « Femme avant tout » à laquelle la mairie était conviée.

C'est une belle association, aux activités très variées, dans un esprit de grande bienveillance. Son utilité n'est plus à prouver.

M. le Maire les remercie d'avoir représenté la commune à cette réunion importante.

Enfance et scolarité – Véronique FILLION

Le projet d'établissement de la crèche a été mis à jour par Justine aidée de ses collègues. Une 1^{re} relecture a été faite avec des corrections à apporter et des informations à finaliser.

Eric MARTIN Maire

Réunion avec le Département : les subventions attribuées à la commune cette année seront de 7000 € pour l'enveloppe Solidarité Bâtiments et 14 000 € pour l'enveloppe Voirie.

Rappel de la réunion de la CCID (commission des Impôts) qui aura lieu le 28 mars.

Un droit de Place a été accordé au camion Optical Vision.

La séance est levée à 23h07. Les dates des prochaines séances sont fixées au mardi 22 avril 2025 et au mardi 20 mai 2025.

Eric MARTIN, Maire

Christiane ROSSILLE, secrétaire de séance,